

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-280

présenté par
M. Gomes

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie de l'élève	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre aux assistants scolaires du second cycle de suivre une formation annuelle obligatoire spécifiquement consacrée à la prévention et à la lutte contre l'usage par les collégiens et les lycéens de stupéfiants, notamment le cannabis. Cela implique un transfert des crédits de l'action n°3 « Communication » du programme n°214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » vers l'action n°6 « Besoins éducatifs particuliers » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré ».